

Kigali, le 7 septembre 1937.-

Secrétariat.
N° 1825 /P.N.

678/P.E

617/9/37

Objet:
Nouvelles règles
d'octroi de dis-
tinctions honori-
fiques aux par-
ticulariers.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

subsidiairement à ma lettre N°1568/Secr. du
4 Août 1937, j'ai l'honneur de vous transmettre pour information copie
de la lettre N°7681/S.G. du 16 août 1937 de Monsieur le Gouverneur
Général sur l'objet repris en marge.

J'insiste particulièrement sur les recomman-
dations faites in-fine de cette communication et vous prie d'observer
la plus grande discrétion à ce sujet.

Le Résident du Ruanda
M. Simon,

A Monsieur l'Administrateur Territorial de:
Kigali, Nyanza-Astrida-Shangugu-Kixenyi-Ruhengeri-
Byumba et Kibungu.

M. Simon

N°7681/S.G.

Copie.-

Leopoldville, le 16-août 1937.-

Ruhengeri



2837

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous informer que vous recevrez
sous peu la circulaire N°9/S.G. du 12 août 1937 qui condense les nou-
velles règles fixées, d'accord avec le Département, pour l'octroi de
distinctions honorifiques.

Comme vous le constaterez, les propositions in-
troduites en 1937 ont déjà été examinées suivant cette nouvelle règle-
mentation et les intéressés ont été proposés pour la décoration se-
rapportant à la tranche dans laquelle ils se trouvaient.

Il y aura donc lieu de s'inspirer de ces nouvel-
les règles pour l'introduction des prochaines propositions afin de
partir d'une situation bien nette, dès le début, et d'éviter dans la
suite, certaines situations inextricables.

Je vous saurais gré de vouloir bien, encore une
fois, recommander au personnel sous vos ordres, de ne communiquer à per-
sonne la circulaire précitée et de ne pas informer les intéressés
des propositions faites en leur faveur, réservé qui n'a pas toujours
été strictement observé jusqu'à présent.

Le Gouverneur Général, RYCKMANS,
cc/: RYCKMANS.

Monsieur le Gouverneur des Territoires
du Ruanda-Urundi à Uvumbura.